

# Le mot du Directeur

## Sommaire

L'Université Paris Descartes	3
Le PRES	4
L'IUT Paris Descartes	4
Organisation de l'IUT	6
Les départements d'enseignement	8
Autres formations	15

### Vie Pratique

Moyens d'accès	17
Plan de l'IUT	18
Horaires de l'IUT	19
Congés	20
Liste des samedis ouverts	21
La vie associative	22
Les aides	23
Services sociaux et médicaux	26
Sécurité sociale et allocations	27
Les œuvres universitaires	28
Journée défense et citoyenneté	30

### Les Services de l'IUT

Bibliothèque	32
Les sports	34
Service de la Scolarité	35
Le Pôle Communication	35
Restaurant universitaire	36
Relations Internationales	37
La Maison des Langues	38
Service Audiovisuel	39
Matériel à disposition	39
La cellule informatique	40
Charte informatique	40
Droit à l'image	44
Sanctions en cas de fraude	45
Règles de vie commune	46
En cas d'urgence	47
Sigles	49

Chers étudiants,

Bienvenue à l'IUT Paris Descartes.

Je vous présente tout d'abord mes félicitations, car votre admission dans notre IUT est pour vous une étape importante, et vous pouvez en être fier : près de 50 000 lycéens ont cette année présenté leur candidature à l'IUT, et seulement 700 ont été retenus. Je suis donc très heureux de vous compter parmi nos étudiants. Vous avez fait preuve des aptitudes et des motivations indispensables pour réussir dans la filière que vous avez choisie.

Etudier en l'IUT est un passeport pour la réussite. L'IUT Paris Descartes assure d'excellents taux de réussite à ses étudiants, de belles poursuites d'études et une excellente insertion professionnelle. C'est donc pour vous une réelle opportunité de faire partie de nos étudiants : nous attendons de vous de la régularité, de l'assiduité et de la rigueur dans votre travail. De l'initiative aussi : nous ferons tout pour soutenir vos projets, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous avez tous les atouts pour réussir : nous comptons donc sur vous !

Vous verrez que les parcours des 2700 étudiants de l'IUT sont nombreux : jeunes bacheliers, étudiants déjà titulaires d'un diplôme universitaire, adultes en reprise d'études. C'est cette variété qui fait la richesse de notre institut.

Sachez que nous tous, personnels administratifs et techniques (IATSS), enseignants, enseignants chercheurs et intervenants professionnels, sommes là pour vous aider et vous donner les moyens de tirer le plus grand profit de votre formation. Un étudiant d'IUT est un adulte soucieux de se former et de préparer activement sa vie professionnelle : profitez-en bien, car ces quelques mois vont passer vite !

J'espère que vous saurez vivre pleinement cette étape enrichissante dans votre parcours universitaire. Je vous souhaite beaucoup de succès et de satisfactions dans vos études et dans votre vie professionnelle future.

Excellente réussite à tous !

Très cordialement

Guillaume Bordry  
Directeur de l'IUT

*À tous, une excellente  
année universitaire à  
l'IUT Paris Descartes.*

*Guillaume Bordry*



# Votre mail Paris Descartes

*A l'issue de votre inscription administrative, lorsque vous serez en possession de votre carte d'étudiant, n'oubliez pas d'activer votre compte Intranet Paris Descartes*

*L'activation du compte Intranet s'effectue à partir du site web étudiant à l'adresse :  
<http://www.etu.univ-paris5.fr/>*

*Une fois votre compte Intranet activé, vous pourrez accéder à de nombreux services :*

- Accès à la messagerie
- Accès à l'annuaire
- Accès au portail étudiant
- Actualités étudiantes
- Agenda personnel
- Zone de travail personnelle
- ....

***Afin de pouvoir justifier à tout moment de votre qualité d'étudiant de l'IUT Paris Descartes, la carte d'étudiant doit être en permanence en votre possession.***

---



## Réseau des anciens

*Retrouvez tous les anciens de l'IUT sur le site <http://reseau.iut.parisdescartes.fr>*

*Ce site est le point de rencontre incontournable de tous les acteurs du réseau relationnel de l'IUT : Etudiants, Anciens, Entreprises, Enseignants...*

*Grâce à votre compte personnel, vous bénéficiez de nombreux services gratuits.*

*Par exemple,*

*•Annuaire : retrouvez vos anciens camarades ou trouvez de nouveaux contacts grâce à la recherche avancée.*

*•Emploi : Consultez les offres d'emploi et les offres de stages*

*•Communauté : discutez et échangez avec toute la communauté dans les forums ou les salons de discussion. Ce module vous tiendra informé de l'actualité de l'IUT et des différents événements.*

*Ce site est le vôtre, faites le vivre !*

*Première étape ?*

*Prenez 5 minutes pour remplir au mieux votre fiche personnelle.*

*Elle permet aux autres visiteurs de vous trouver.*

*Grâce à une fiche bien remplie, vous serez peut-être contacté par un ancien ami, un futur client ou votre futur employeur...*

*Retrouvez également le site des anciens de l'université : <http://reseau.pro.parisdescartes.fr>*

# L'Université Paris Descartes

L'IUT est l'une des 10 composantes de l'Université Paris Descartes.

Cette année à lieu l'élection du Président et des membres des conseils de l'Université.

Les étudiants de l'IUT font partie du collège électoral.

Ils pourront élire les délégués étudiants au CEVU et au Conseil d'Administration de l'Université et pourront également se présenter à ces élections.

Actuellement le président de l'Université est Axel Kahn et le Directeur Général des Services est François Paquis.

## Les adresses de l'Université

Le siège de l'Université est situé au  
12, rue de l'École de Médecine,  
75006 Paris  
Numéro du standard :  
01 76 53 16 16

Liste des UFR  
(Unités de Formation et de Recherche) :

- **Institut de Psychologie,**  
71 avenue Edouard Vaillant,  
92100 Boulogne Billancourt
- **UFR Biomédicale,**  
45, rue des Saints-Pères 75006 Paris
- **UFR de Sciences humaine et sociales,**  
45, rue des Saints Pères, 75006 Paris
- **Faculté de Droit,**  
10 avenue Pierre Larousse,  
92241 Malakoff
- **Faculté de Médecine,**  
15 rue de l'École de Médecine,  
75270 Paris cedex 06
- **Faculté de Chirurgie dentaire,**  
1 rue Maurice Arnoux,  
92120 Montrouge
- **Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques,**  
4 avenue de l'Observatoire,  
75006 Paris
- **UFR de Maths et informatique,**  
45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris
- **UFR STAPS (Sport),**  
1 rue Lacretelle, 75015 Paris.



## Le PRES Sorbonne Paris Cité

*Le PRES SORBONNE PARIS CITÉ (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) a été créé par décret le 10 février 2010.*

*Il associe quatre universités et quatre grandes écoles ou instituts.*

*Ainsi les universités Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes et l'IUT Paris Descartes, Paris Diderot, Paris Nord, l'Institut de Physique du Globe de Paris, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, Sciences Po et l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique ont décidé de mettre en commun leurs forces pour relever le défi de l'Université moderne au cœur de notre civilisation.*



## L'IUT Paris Descartes

*L'Institut Universitaire de Technologie de Paris Descartes a été créé en 1968 et comprend six départements d'enseignement.*

*Tous cycles confondus (formation initiale et formation continue), l'IUT compte :*

- 1650 étudiants en DUT en formation initiale,
- 220 étudiants en DUT en apprentissage GEA, TC ou en 2<sup>e</sup> année de DUT Informatique
- 150 stagiaires en DUT en formation continue,
- 540 étudiants en bac +3, bac +4 ou bac +5 dont environ 300 en apprentissage,
- 150 enseignants permanents,
- 400 chargés de cours,
- 80 personnels administratifs et techniques.

*A la tête de l'IUT, le directeur, Guillaume Bordry, a été élu par le Conseil de l'IUT où siègent les représentants des enseignants, du personnel administratif, des étudiants, des stagiaires de formation continue ainsi que des personnalités extérieures.*

## La Direction

Le Directeur de l'IUT, Guillaume Bordry, est élu parmi les enseignants pour cinq ans par le Conseil de l'IUT.

Il a autorité sur l'ensemble des personnels et coordonne l'ensemble des départements.

Il est assisté d'un Conseil de direction composé des 6 chefs de départements et du Responsable Administratif.

---

## Les personnels

Le personnel de l'IUT comprend :

- le personnel enseignant composé :
  - d'enseignants permanents (environ 150 personnes) en poste à l'IUT qui peuvent être des enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences, ATER...), des enseignants du second degré (agrégés, certifiés...) mis à disposition de l'Enseignement Supérieur ou des professionnels associés.
  - des chargés d'enseignement (vacataires) qui exercent une activité principale à l'extérieur mais qui viennent (régulièrement ou ponctuellement) donner des cours à l'IUT (environ 400 personnes).
- le personnel administratif, de bibliothèque, technique, environ 80 personnes assurant les tâches administratives (secrétariat, gestion...) techniques (reprographie, standard, bibliothèque, son, audiovisuel, informatique...) ou d'entretien.

## Le Conseil de l'IUT

Le Conseil fixe les grandes orientations de l'IUT, vote le budget et procède à l'élection du directeur.

Il est composé de 40 représentants élus dans différents collèges :

- 11 étudiants et stagiaires de Formation continue,
- 14 représentants enseignants permanents et «vacataires»,
- 3 personnels IATSS,
- 12 «personnalités extérieures».

Le conseil restreint aux enseignants permanents élus constitue la «Commission de choix des enseignants» et se prononce entre autres sur toutes les questions relatives au recrutement et à l'avancement des enseignants.

Un Conseil Scientifique Local (CSL) composé d'enseignants chercheurs définit la politique de recherche de l'IUT.

# Organisation-type des départements

## La Direction

Chaque département est dirigé, sous l'autorité du directeur de l'IUT, par un chef de département.

Le chef de département assure la direction pédagogique du département. Il est assisté d'un ou de plusieurs directeurs des études qu'il choisit parmi les enseignants du département.

---

## Le Conseil de département

Il est élu pour un an et comprend :

- 6 représentants des étudiants du département,
- 6 représentants des enseignants du département,
- 1 représentant éventuel des stagiaires de formation continue,
- 1 représentant du personnel administratif du département.

---

## Contrôle des connaissances

Les diplômes s'obtiennent par contrôle continu des connaissances (il n'y a pas d'examen final). La présence aux activités d'enseignement est obligatoire. Le dépassement d'un certain seuil d'absences entraîne l'exclusion du contrôle continu et donc le refus de passage ou d'attribution du diplôme. Le passage d'un semestre au semestre suivant ou l'obtention du DUT sont décidés par un jury, selon des modalités, conformes à l'arrêté du 3 août 2005, fixées chaque année par un arrêté du Président de l'Université, après avis du Conseil de l'IUT. Le stage est pris en compte.

Des arrêtés spécifiques définissent les modalités propres aux diplômes Licences Professionnelles, Licences L3, master et Diplômes d'Université.

## Les poursuites d'études

Un nombre important d'étudiants poursuit des études au delà du DUT, notamment parmi les filières suivantes :

- Licences Professionnelles,
- Ecoles de commerce,
- Ecoles d'ingénieurs,
- Etudes universitaires,
- Universités étrangères avec lesquelles l'IUT a signé une convention,
- ...

Pour plus de renseignements sur les poursuites d'études, les étudiants peuvent se rendre au SOFIP de l'Université Paris Descartes.

12, rue de l'Ecole de médecine 75006 Paris. Aile gauche – 1er étage

### **Message aux étudiants de DUT :**

**deux ans après la fin de votre cursus vous serez amené à répondre à l'enquête sur les poursuites d'études à l'IUT.**

**Cette enquête est cruciale pour le devenir de votre formation, n'oubliez pas d'y répondre !!**

## Les voies de formation à l'IUT

• La formation initiale concerne les étudiants qui préparent un Diplôme d'Etat ou un Diplôme d'Université à temps plein dans le cadre d'un cursus habituel.

• La formation continue accueille des adultes en reprise d'études ou des demandeurs d'emploi ayant un niveau bac et une expérience professionnelle d'au moins deux ans, qui viennent préparer un DUT, une Licence Professionnelle ou suivre une formation qualifiante.

• L'apprentissage (étudiants préparant le DUT, une licence professionnelle, une L3, un M1 et un M2 CCA ou une L3 parcours MIAGE, en alternance entre une entreprise et l'IUT) constitue une troisième voie. Les «étudiants-apprentis» ont à la fois le statut d'étudiant et celui d'apprenti. Ce sont des étudiants salariés.

## La Validation des Acquis de l'Expérience

Il est possible depuis septembre 2003 d'obtenir l'un des diplômes de l'IUT Paris Descartes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Une cellule d'accueil renseigne et accompagne les candidats à la VAE. Les candidatures font l'objet d'un pré-dossier qui permet de positionner le candidat par rapport au diplôme visé. Une fois la décision prise de continuer dans la voie de la certification, le candidat est accompagné s'il le souhaite, par un professeur référent qui le guide dans l'élaboration de son dossier.

Les jurys se réunissent 3 fois par an.

# Les départements d'enseignement

## Carrières Sociales (CS)

*Chef de département : Bernard Dupuy*

*Adjointe au Chef de département : Cynthia Bolo*

*Secrétariat : Martine Clavier (AS)*

*Anthony d'Andrea (ASSC et LP)*

*Christine Toulemonde (FC)*

### ● *DUT Carrières Sociales (CS)*

*Le DUT CS est proposé avec deux options :*

- Option Assistance Sociale (AS) en formation initiale classique et formation continue*
- Option Animation Sociale et Socio-Culturelle (ASSC) en formation initiale classique uniquement.*

*DUT Option Assistance Sociale (AS) :*

*Directrice des études 1ère année : Sophie Maisonneuve*

*Directrice des études 2ème année : Marie-Paule Prudhomme*

*Responsable des stages : Olivier Belbeoch*

*Responsable de la formation continue : Bernard Dupuy*

*DUT Option Animation Sociale et Socio-Culturelle (ASSC) :*

*Directrice des études 1ère et 2ème années : Cynthia Bolo*

*Responsable des stages : Marie-Paule Prudhomme*

*Responsable des projets tuteurés : Cynthia Bolo*

### ● *Licence Professionnelle Intervention sociale spécialité développement social et socioculturel local - en formation initiale classique et formation continue.*

*Cette licence professionnelle vise à associer des compétences techniques en ingénierie de projet et maîtrise des différents déterminants d'un environnement local donné.*

*Responsables de Formation : Bernard Dupuy et Octave Debary*

### ● *Préparation au DEASS : Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (ouverte aux titulaires du DUT Carrières sociales, option Assistance sociale) - en formation initiale classique et formation continue*

*Direction : Martine Noalhyt*

*Secrétariat : Catherine Petillault*



# *Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)*

*Chef de département : M. Jacky Koubi*

*Secrétariat : Stéphanie Chouipe  
Mastoura Khairzad  
Anna Martins  
Florence Moneron  
Antoine Chanez (Formation Continue)*

● *DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)*

*Le DUT GEA est proposé avec trois options :*

- Option Finance Comptabilité (FC) en formation initiale classique, apprentissage et formation continue*
- Option Petites et Moyennes entreprises (PMO) en formation initiale classique*
- Option Ressources Humaines (RH) en année spéciale, en formation initiale classique et formation continue*

*Directeur et directrice des études 1<sup>ere</sup> et 2<sup>e</sup> années : Yves Chemla et Anne Jarry*

*Responsables de Formation*

- DUT en apprentissage : Pierre-Michel Simonin et Claude Botton*
- Formation continue : Claude Botton, Jacky Koubi*

- *Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance spécialité suivi administratif (back office) et contrôle de gestion (middle office) des opérations bancaires – en apprentissage en partenariat avec le CFA aux Métiers Commerciaux et Financiers d’Ile de France, et formation continue.*

*Cette licence professionnelle a pour objectif la formation aux métiers de la banque et de la finance.*

*Les emplois ciblés sont ceux de la gestion et de l’organisation des activités de support des produits et services bancaires et financiers (métiers du back office et du middle office).*

*La formation permet de développer des compétences directement opérationnelles et intègre les nouvelles technologies de l’information et de la communication.*

*Responsable de Formation : Brigitte Avellaneda*

- *Licence Professionnelle Management des organisations spécialité Gestion des établissements du secteur de la santé – en apprentissage et formation continue.*

*L’objectif de cette formation est l’acquisition des compétences managériales et techniques permettant, tant dans les établissements privés que publics, de :*

*- conduire en autonomie des projets dans un cadre fortement contraint professionnellement (gestion de la qualité, gestion budgétaire, gestion des ressources humaines) ;*

*- comprendre le fonctionnement du secteur de la santé ;*

*- articuler les approches du management (aspects financiers et humains) et l’éthique du milieu de la santé ;*

*- animer et encadrer une équipe de professionnels de spécialités différentes.*

*Responsable de Formation : Martin Briot*

- *Licence Sciences Economiques et de Gestion option contrôle et systèmes d’information comptable, en liaison avec la Faculté de Droit de Malakoff – en formation initiale classique. L’objectif de cette formation est l’acquisition des compétences en contrôle de gestion et comptabilité, et en approche des systèmes d’information des entreprises.*

*Responsable de Formation : Carine Boiteau*

- *Licence professionnelle Ressources Humaines spécialité coordinateur/trice du personnel. Elle se déroule en formation continue, ou en apprentissage en partenariat avec le CFA multiprofessionnel régional Cerfal.*

*Les débouchés : gestionnaire autonome en charge de la coordination de la gestion opérationnelle du salarié dans son parcours professionnel.*

*Responsable de Formation : Séverine Lemièrre*

# Information et Communication (IC)

*Chef de département : Corinne Delluc*

*Secrétariat : Annabelle Duval*

- *DUT Information et Communication (IC)*

*Le DUT IC est proposé avec trois options :*

- *Option Communication des Organisations en formation initiale classique*
- *Option Publicité en formation initiale classique*
- *Option Métiers du livre et du patrimoine en formation initiale classique*

*Directeurs des études :*

*Option Communication d'entreprise : Jean-Pierre Marhuenda*

*Option des Métiers du livre : Pierette Drivet*

*Option Publicité : Corinne Delluc*

- *Licence Professionnelle Métiers de l'édition, spécialité bibliothèques ou spécialité édition et commerce du livre – en formation initiale classique et formation continue.*

*Cette licence professionnelle a pour objectif d'acquérir les connaissances et compétences suivantes : structures et environnement du livre, documentation, langues vivantes en contexte professionnel, techniques d'écriture professionnelle sur tout support, conduite de projets, maîtrise des outils et méthodes technologiques du secteur, ouverture internationale*  
*Responsable de Formation : Françoise Hache - Bissette*

- *Licence Professionnelle Activités et techniques de communication spécialité chef de projet communication – en formation initiale classique, en apprentissage et formation continue.*

*Cette licence professionnelle vise à doter les étudiants des compétences techniques et méthodologiques requises pour une insertion rapide dans le monde professionnel : capacité d'analyse stratégique, méthodologie de gestion de projet, management, compétences rédactionnelles et éditoriales, suivi budgétaire... La formation est en prise avec la réalité des métiers de la communication grâce à un stage long, des projets tutorés, de nombreux intervenants professionnels en activité. Une préparation concrète et pratique qui permet d'acquérir l'assurance, la polyvalence et le sens critiques nécessaires au chef de projet.*

*Responsables de la formation initiale et continue : Muriel Louâpre et Xavier Sense*

*Responsable de la formation en apprentissage : Céline Guillot*

# Informatique (INFO)

*Chef de département : Anne Estrade*

*Secrétariat : Bernadette Amiaud*

*Aurore Cadiot*

*Hind Graimiti*

*Audrey Rameau*

## ● *DUT Informatique (INFO)*

*Le DUT INFO est proposé en formation initiale, en formation continue, en semestres décalés et en apprentissage pour un groupe de deuxième année.*

*Directeur des études 1ère année : Philippe Darche*

*Directeur des études 2ème année : Hassine Moun gla*

*Responsables des stages : Philippe Barron, Jérôme Fessy*

*Directeur des études semestres décalés : Mourad Ouziri*

*Responsable DUT 2e année en apprentissage : Hélène Dirani*

*Formation continue : Philippe Barron*

## ● *Licence Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels spécialité Génie Logiciel et systèmes d'information, en cohabilitation avec l'IUT de Villeteuse – en formation initiale classique et en apprentissage.*

*Cette licence professionnelle a pour objectif de former des professionnels de l'informatique capables d'analyser, concevoir et développer des applications distribuées clients-serveurs et d'exercer des fonctions de support technique et de conseillers d'utilisateurs.*

*Responsable de Formation : Florence Mesatfa-Fessy, Jérôme Fessy*

## ● *Le DEST/BSc Informatique – en formation initiale classique.*

*L'IUT Paris Descartes et l'Université de Brighton proposent une formation de niveau Bac+3 qui conduit à l'obtention d'un double diplôme :*

• *Le Diplôme d'études supérieures technologiques en informatique de l'Université Paris Descartes (DEST Informatique),*

• *Le diplôme anglais de «Bachelor of Sciences (Honours)» d'Informatique (BSc).*

*Les cours se déroulent à l'Université de Brighton pendant le premier semestre puis à l'IUT pendant le second semestre.*

*Responsable de Formation : François Role*

## ● *Le Diplôme Universitaire Assistant Bureautique et Réseaux - en formation continue.*

*L'objectif de ce diplôme est de faire acquérir une qualification à des jeunes afin de les rendre capables d'exercer une activité d'assistance à des utilisateurs de bureautique et de réseaux.*

*Responsable de Formation: Jean Zanazaka*

# Statistique et Informatique Décisionnelle (STID)

● *Chef de département : François-Xavier Jollois*

*Secrétariat : Anna Bela Ferreira Tavares  
Clarisse Pantin de la Guere*

*DUT Statistique et Informatique Décisionnelle (STID)*

*Le DUT STID est proposé en formation initiale classique et en année spéciale.*

*Directrice des études 1e année : Elisabeth Ottenwaelter*

*Directeur des études 2e année : Florence Muri*

*Responsable Année Spéciale : Marc Métivier*

*Responsable des stages, chargé des relations avec les entreprises : Philippe Chabault*

- *Licence Professionnelle Systèmes informatiques et logiciels spécialité décision et traitement de l'information Data-Mining – en formation initiale par apprentissage et en formation continue.*

*Cette licence professionnelle, mise en place en partenariat avec l'Université de Marne la Vallée, répond aux nouveaux besoins créés par les mutations rapides des métiers du traitement des données quantitatives, qualitatives ou textuelles.*

*Elle vise à former des professionnels capables de traiter de grands ensembles de données et d'en extraire les indicateurs ou les « modèles » afin d'éclairer les décisionnaires.*

*Responsable de Formation : Salima Benbernou*

- *Licence Professionnelle Santé spécialité Statistique et informatique décisionnelle pour la santé – en formation initiale classique et formation continue.*

*La collecte d'informations fiables et pertinentes, leur gestion informatique dans des systèmes de bases de données de grande dimension, leur analyse statistique et la diffusion des résultats jouent un rôle essentiel d'aide à la décision dans les différents domaines de la santé. Elle devient un enjeu en ce qui concerne les domaines de la gestion (médicale et financière) des grands centres de soins et des organismes sociaux. Elle a un rôle prépondérant au cours des différentes phases de développement d'un nouveau médicament dans l'industrie pharmaceutique comme dans la recherche publique.*

*L'objectif de cette formation est de répondre aux besoins des décisionnaires en fournissant les personnels qualifiés qui font cruellement défaut dans de nombreux domaines liés à la santé :*

- *Biostatistique, Recherche clinique, Recherche pharmaceutique*
- *Veille sanitaire et recherche épidémiologique*
- *Gestion des grands organismes sociaux*
- *Gestion des centres de soins*

*Responsable de Formation : Adeline Samson*

# *Techniques de Commercialisation (TC)*

*Administrateur provisoire : Laurent Willmann*

*Secrétariat : Laila Balti*

*Jessica Mauvières*

*Marie-Christine Sarton*

## ● *DUT Techniques de Commercialisation (TC)*

*Le DUT TC est proposé en formation initiale classique, en apprentissage et en formation continue*

*Directrice des études 1ère année : Anne El Koubi*

*Directrice des études 2ème année : Marie-Annick Mattioli*

*Responsable des stages : Myriam Manzano*

*Responsable projets tutorés : Chantal Lacourarie*

*Responsable DUT formation initiale par la voie de l'Apprentissage : Annita Dorigo*

*Formation continue : Laurent Willmann*

*Coordination des modules Projet Professionnel et Personnel : Philippe Chabault*

## ● *Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance, Spécialité Banque : gestion de la clientèle des particuliers.*

*Cette licence professionnelle a pour objectif de préparer au métier de « conseiller commercial ».*

*Elle est centrée autour des missions suivantes :*

*- promouvoir et vendre l'offre courante de bancassurance – épargne, crédit, assurance vie et Incendie Accident et Risques Divers – pour répondre aux besoins d'une clientèle dite « de moyenne gamme ».*

*- réaliser les prestations de services induites par l'activité commerciale : traiter les échéances, établir les contrats, saisir et mettre à jour les bases de données liées à l'activité.*

*Responsable de Formation : Saïd Halla*

## Les autres formations

### La filière Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA)

La L3, le M1 et le M2 CCA sont organisés en liaison avec la Faculté de Droit de Malakoff. Cette formation peut être préparée en formation initiale classique et en apprentissage. Le parcours CCA constitue la voie d'accès privilégiée aux professions d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes, mais c'est également une excellente formation pour les cadres gestionnaires comptables et financiers du monde professionnel privé et public. Les conditions d'accès imposent d'être titulaire d'un Bac+2, d'avoir réussi le concours MESSAGE et les épreuves spécifiques de l'Université Paris Descartes.

Direction : Jackie Routier et Nathalie Ravidat

Secrétariat : Vinayagamourty Jaubin et Frandy Delmas

### Le parcours MIAGE

L'année L3 de licence Sciences et Technologies mention Mathématiques, Informatique et Applications parcours MIAGE (Maîtrise des Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises) prépare au diplôme de Licence et à l'accès au Master MIAGE. Deux conditions sont obligatoires pour postuler à la Licence MIAGE uniquement par la voie de l'apprentissage à l'IUT :

- être âgé de moins de 26 ans à l'entrée en apprentissage,
- avoir réussi deux années L1 et L2 en sciences et technologie avec des compétences fortes en informatique, économie et gestion, comme par exemple un DUT Informatique.

Les épreuves de sélection comportent l'étude du dossier de candidature et des entretiens.

Cette année prépare également à de nombreux métiers liés à l'informatique.

Responsable de l'année L3 par apprentissage : Hélène Dirani

Secrétariat : Véronique Bedos

### Le DUETI

Le Diplôme d'Université en Etudes Technologiques Internationales offre à des étudiants français la possibilité de compléter leur formation universitaire et professionnelle à l'étranger et d'obtenir un diplôme qui facilitera leur insertion immédiate dans le monde professionnel en y intégrant une dimension internationale ou leur permettra de poursuivre leurs études.

Coordinatrice : Sylvie Decaux

Correspondante Relations Internationales : Corinne Dogué



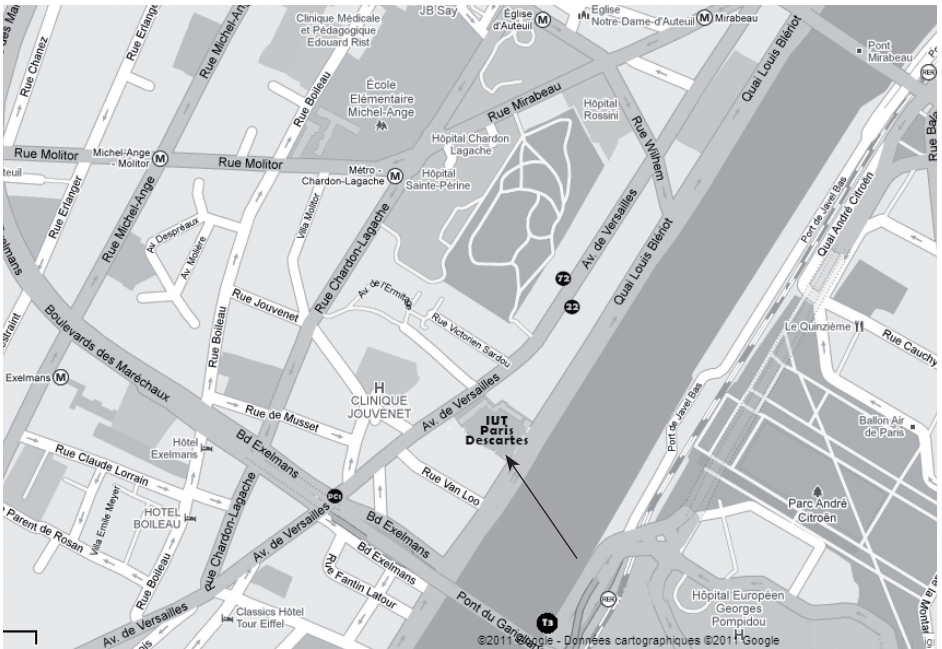
# Vie pratique



## Moyens d'accès à l'IUT

Parmi les moyens d'accès à l'IUT :

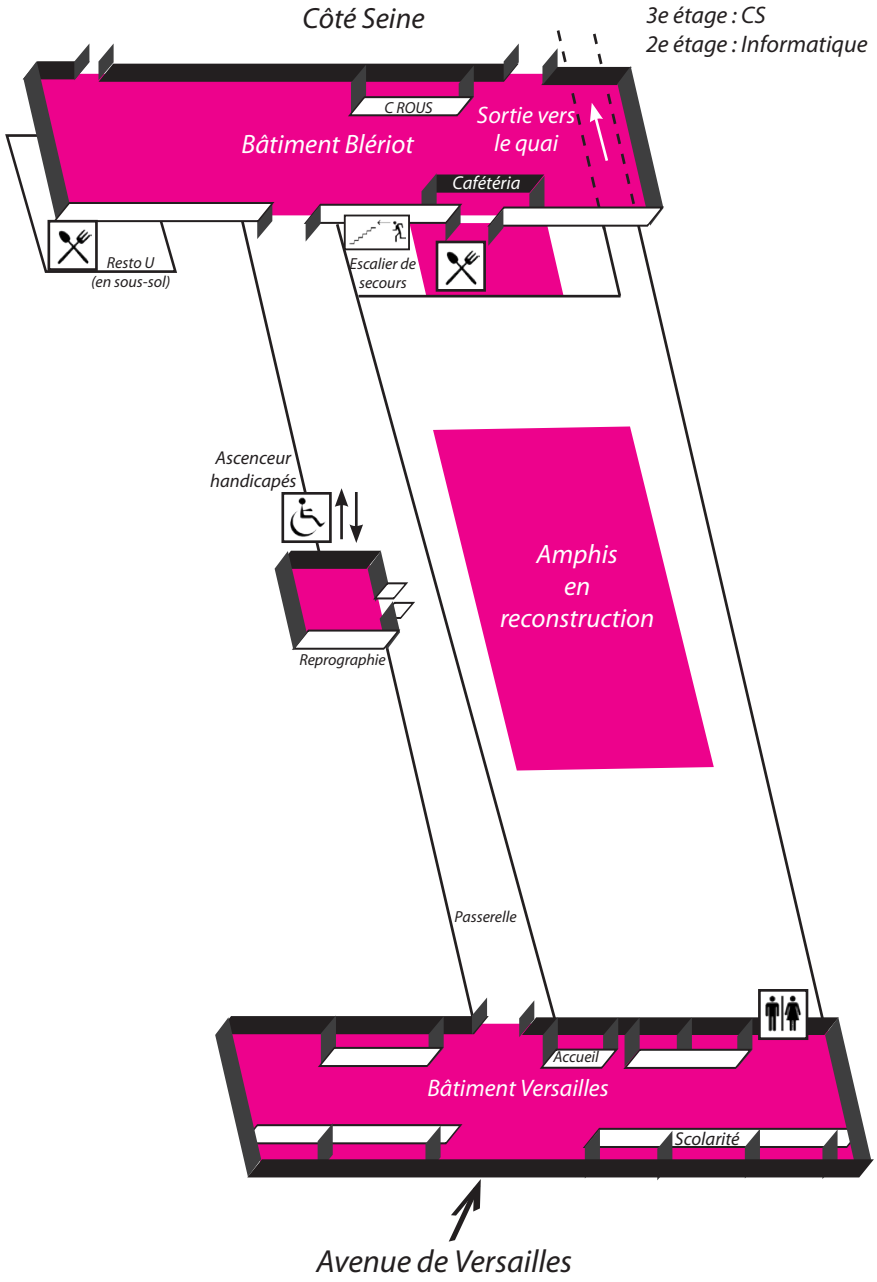
- le Bus : lignes n° 22 - 72 - PC1 - 62 ;
- le Métro : ligne 10, stations Eglise d'Auteuil, Mirabeau, Chardon Lagache ;  
ligne 9, station Exelmans ;
- le RER : ligne C, station Pont du Garigliano - Hôpital Européen Georges Pompidou
- le Tramway : T3, station Pont du Garigliano (terminus)





# Plan de l'IUT

- 7e étage : Info-Com
- 5e étage : GEA - TC
- 4e étage : STID
- 3e étage : CS
- 2e étage : Informatique



## Horaires de l'IUT (hors périodes de vacances scolaires)

	Côté QUAI BLÉRIOT		Côté AVENUE de VERSAILLES	
	Grille électrique	Entrée parking	Grille hall Versailles	Sortie parking
<i>du LUNDI au VENDREDI inclus</i>				
<i>ouverture</i>	7 h 30	7 h 30	7 h 30	7 h 30
<i>fermeture</i>	19 h 00	19 h 00	19 h 00	20 h 00
<i>le SAMEDI</i>				
<i>ouverture</i>	-	7 h 30	7 h 30	7 h 30
<i>fermeture</i>	-	10 h 00*	12 h 00*	13 h 15
<i>Un gardiennage est assuré du lundi au vendredi jusqu'à 22h</i>				
<i>* ouverture à la demande selon urgence</i>				

*Pendant les vacances  
de toussaint, d'hiver et de printemps, l'IUT est ouvert de 8h30 à 16h30*

*Libre service informatique :  
du lundi au vendredi de 7h45 à 20h30,  
le samedi de 8h à 12h15*

*Pour des raisons de sécurité, et pour respecter les obligations de service des personnels de permanence, les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être strictement observés.*



## *Dates des congés étudiants pour l'année 2011-2012*

*Vacances de la Toussaint :*

*du samedi 22 octobre 2011 à midi au lundi 31 octobre 2011 au matin*

*Vacances de Noël :*

*du vendredi soir 16 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 au matin*

*Vacances d'hiver :*

*du samedi 18 février 2012 à midi au lundi 27 février 2012 au matin*

*Vacances de printemps :*

*du samedi 14 avril 2012 à midi au lundi 30 avril 2012 au matin*

*Ascension :*

*du mercredi soir 16 mai 2012 au lundi 21 mai 2012 au matin*

*Jours fériés*

*vendredi 11 novembre 2011*

*lundi 9 avril 2012*

*mardi 1er mai 2012*

*mardi 8 mai 2012*

*jeudi 17 mai 2012*

*lundi 28 mai 2012*

*Rappel : pendant les vacances de toussaint, d'hiver et de printemps,  
l'IUT est ouvert de 8h30 à 16h30.*

*Après 15h30, les grilles sont fermées.  
Plus personne ne doit être dans l'établissement après 18h.*

## Liste des samedis ouverts

	Ouverts	fermés
Sam 03/09/2011		X
Sam 10/09/2011		X
Sam 17/09/2011		X
Sam 24/09/2011	X	
Sam 01/10/2011	X	
Sam 08/10/2011	X	
Sam 15/10/2011	X	
Sam 22/10/2011	X	
Sam 29/10/2011		X
Sam 05/11/2011	X	
Sam 12/11/2011	X	
Sam 19/11/2011	X	
Sam 26/11/2011	X	
Sam 03/12/2011	X	
Sam 10/12/2011	X	
Sam 17/12/2011		X
Sam 24/12/2011		X
Sam 31/12/2011		X
Sam 07/01/2012	X	
Sam 14/01/2012	X	
Sam 21/01/2012	X	
Sam 28/01/2012	X	
Sam 04/02/2012	X	
Sam 11/02/2012	X	
Sam 18/02/2012	X	
Sam 25/02/2012		X
Sam 03/03/2012	X	
Sam 10/03/2012	X	
Sam 17/03/2012	X	
Sam 24/03/2012	X	
Sam 31/03/2012	X	
Sam 07/04/2012	X	
Sam 14/04/2012	X	
Sam 21/04/2012		X
Sam 28/04/2012		X
Sam 05/05/2012	X	
Sam 12/05/2012	X	
Sam 19/05/2012		X
Sam 26/05/2012	X	
Sam 02/06/2012	X	
Sam 09/06/2012	X	
Sam 16/06/2012	X	
Sam 23/06/2012	X	
Sam 30/07/2012		X
Sam 07/07/2012		X
Sam 14/07/2012		X
Sam 21/07/2012		X

*Les samedis,  
les grilles de l'IUT  
sont ouvertes  
de 7h30 à 12h.*

*Les étudiants doivent  
impérativement  
être libérés à 13h  
au plus tard.*

*Au delà de 13h15  
toute présence est  
formellement interdite  
dans l'IUT  
afin de ne pas se faire  
enfermer dans les locaux.*



## *La vie associative*

*Liste des associations présentes à l'IUT Paris Descartes :*

- *AECS : Association des étudiants en C.S.*
- *HELICE Junior agence : association des étudiants en communication d'entreprise et relations publiques*
- *BDE Informatique : bureau des élèves du département Informatique*
- *BDE STID : bureau des élèves du département STID*
- *BDE TC : bureau des élèves du département TC*
- *BDE Info-com : bureau des élèves du département IC*
- *BDE GEA : bureau des élèves du département GEA*

*Ces trois derniers BDE possèdent des fonctionnements communs.*

## Les aides

Un Bureau d'accueil Vie étudiante accueille les étudiants pour toute information relative aux aides financières, aides à la mobilité, aides aux projets étudiants, aux étudiants étrangers, aux jobs étudiants, vie culturelle, au siège de l'Université / Division des études et de la vie universitaire- Galerie Pasteur – Bureau A3

12 rue de l'école de Médecine - 75006 PARIS

Tél. : 01 76 53 17 04, 06, 39 ou 50

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h à 16h30

Les étudiants peuvent bénéficier d'aides et de prêts spécifiques pour financer leurs études :

- les bourses sur critères sociaux
- les bourses sur critères universitaires
- les aides sociales sur le fonds de solidarité
- les prêts d'honneur
- les aides aux projets associatifs étudiants

Tous les étudiants boursiers de l'IUT doivent se rendre au bureau des Bourses du siège de l'Université. (12 rue de l'école de médecine 75006 Paris - 01 76 53 17 74)

---

## Les bourses sur critères sociaux

Elles sont destinées aux étudiants âgés de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année de leur première demande, et attribuées en fonction des ressources des parents (plafond fixé chaque année par le Ministère).

ATTENTION :

La procédure de demande de bourse comprend plusieurs étapes :

a) la demande d'un dossier sur le site internet du CROUS de Paris qui s'effectue généralement entre le 15 janvier et le 30 avril

<http://www.crous-paris.fr>

b) la transmission du dossier, une fois complété, au CROUS de PARIS - Département de l'aide directe - Dossier social étudiant - 39, avenue Georges Bernanos - 75005 PARIS

c) la réception d'un avis conditionnel de bourse (si la demande est validée)

d) l'enregistrement de la bourse : après son inscription administrative, l'étudiant se présente au bureau d'accueil, muni de son avis conditionnel de bourse, de sa carte d'étudiant de l'année en cours, de celle de l'année précédente et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. Les redoublants doivent se munir de leur dernier relevé de note

e) la réception de l'avis définitif de bourse

La bourse est versée en neuf mensualités directement sur le compte de l'étudiant. L'attribution d'une bourse entraîne l'exonération des droits d'inscription.



## *Les aides sociales accordées sur le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (F.S.D.I.E.)*

*Ces aides individuelles et ponctuelles sont accordées à des étudiants en situation difficile âgés prioritairement de moins de 30 ans pouvant justifier de leur assiduité aux enseignements et sur fourniture de leur(s) dernier(s) relevé(s) de notes et /ou avis pédagogique.*

*Ces aides ne peuvent être cumulées avec une bourse d'enseignement supérieur française ou étrangère ou une allocation de 3ème cycle mais peuvent compléter une autre aide, notamment les aides du fonds de solidarité universitaire.*

*Les demandes s'effectuent au moyen d'un dossier que l'étudiant doit retirer et remettre :*

*- soit, au Bureau d'accueil des étudiants au siège de l'Université Paris Descartes  
12 rue de l'école de Médecine 75006 PARIS  
Tél. : 01 76 53 17 05 et 50*

*- soit, en cas de difficultés particulières, au Service social des étudiants de l'Université.*



## *Les aides aux projets associatifs ou collectifs étudiants*

*Etudiants, vous avez des idées, vous souhaitez monter un projet collectif (projet associatif, sportif, humanitaire et de solidarité, culturel...), vous pouvez bénéficier du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (F.S.D.I.E.) de l'Université.*

*Les projets sont examinés par la formation « Aide aux projets » de la commission du FSDIE. Cette formation comprend 12 membres dont 6 étudiants (élus au Conseil d'Administration ou au CEVU et représentants des associations étudiantes).*

*Le dossier doit exposer de façon précise les objectifs et les modalités de réalisation du projet et indiquer quelles seront les retombées sur la communauté universitaire.*

*Le projet doit être accompagné de la présentation d'un budget en équilibre.*

*Pour connaître les dates de la commission d'attribution des aides et pour établir un dossier de demande d'aide, contacter le correspondant référent :*

*au siège de l'université  
Division des Etudes et de la Vie Universitaire  
Service de la vie étudiante – Bureau A19  
Mme Hervy  
12 rue de l'Ecole de Médecine  
75006 PARIS  
Tél. : 01 76 53 17 17  
ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 17h*

*Dans ce point d'informations vous pourrez également :*

- connaître les autres sources de financement des projets étudiants (culture-action CROUS et Ville de Paris en particulier)*
- recevoir des conseils si vous souhaitez fonder une association.*

# Les services sociaux et médicaux

## ***Le service social pour les étudiants***

*L'Assistante sociale reçoit sur rendez-vous. Tél. : 01 76 53 19 19.*

*L'assistante sociale mène des actions d'information, d'accueil individualisé, de conseil et d'écoute, d'aide matérielle et morale, de médiation et parfois d'orientation vers des services spécialisés.*

## ***Mission Handicap***

*Les étudiants handicapés peuvent se rapprocher de la mission Handicap pour obtenir des aides (tutorats enseignants / étudiants, aides à la prise de notes, temps majoré, aides matérielles, etc...)*

*Contacts IUT : correspondantes Mission Handicap : Nathalie Lacroix, responsable du service Scolarité et Florence Metasfa-Fessy, enseignante.*

*Téléphone : 01 42 86 47 21*

*Correspondant à l'Université : Jacqueline Delfour 01 76 53 17 64*

## ***La médecine préventive***

*Une équipe est à votre disposition*

*45 rue des Saints-Pères - 1er étage - Porte 145 - Paris 6e*

*Réception du lundi au vendredi de 8h à 17h avec rendez-vous*

*Métro : Saint-Germain-des-Prés*

*Tél. : 01 42 86 21 29*

*Celle-ci assure :*

- les visites médicales de prévention obligatoires (sur convocation) des étudiants de 1ère année (ou en 1ère inscription à l'Université),*
- la consultation médicale sportive,*
- une consultation sur rendez-vous pour les étudiants qui le souhaitent,*
- des consultations spécialisées de prévention : maladies sexuellement transmissibles, contraception, diététique, ophtalmologie...*
- des conseils aux voyageurs,*
- une cellule d'accueil et d'aide psychologique des étudiants en difficulté relationnelle ou universitaire,*
- une information en matière de santé publique,*
- une information sur le sevrage tabagique,*
- une formation aux gestes de premiers secours avec validation AFPS,*
- l'entretien obligatoire en vue de l'obtention du tiers temps supplémentaire aux examens pour les étudiants handicapés.*

# Sécurité sociale, assurances et allocations (pour les étudiants de formation initiale)

## La sécurité sociale

Centres habilités à gérer le régime de sécurité sociale des étudiants dans la région parisienne :

- LMDE Centre 601, BP 601, 75970 Paris Cedex 20,  
accueil des étudiants : 10 rue Linné, 75005 Paris

- Centre 617, SMEREP (Société Mutualiste des Etudiants de la Région Parisienne),  
54 boulevard St Michel, 75006 Paris, 01 44 41 74 44 (accueil principal)  
Adresse postale : SMEREP - 6 bis rue Bezout - 75675 PARIS CEDEX 14

## L'assurance complémentaire

Pour s'assurer contre les risques de la vie personnelle, la responsabilité civile, l'accident, la maladie... les étudiants peuvent adhérer à l'une des mutuelles d'étudiants citées précédemment. La couverture des risques est en rapport avec le type de contrat souscrit.

Par ailleurs, les enseignements technologiques ainsi que, sous certaines réserves, les travaux pratiques et les stages sont couverts par le régime de protection des étudiants en matière d'accidents du travail défini à l'article L 412-8 du code de la Sécurité sociale. Pour tous les stages, votre assurance personnelle doit couvrir le risque responsabilité civile. Pour les stages à l'étranger, il est conseillé de souscrire une prévoyance complémentaire : assistance, rapatriement, responsabilité civile...

## Les allocations familiales

Les familles d'étudiants ont toujours la possibilité de solliciter une prestation familiale : allocation jeune enfant, allocation de parent isolé, allocation d'orphelin, allocation logement social...

La caisse d'allocations familiales de la région parisienne est organisée en seize circonscriptions dont dépendent des secteurs géographiques déterminés. Renseignez vous auprès de l'assistante sociale de l'Université ou de votre mairie.



## Les oeuvres universitaires

*Dans chacune des trois académies de la région Ile-de-France se trouve un Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Dans ces trois centres, les étudiants trouveront toutes les informations concernant :*

- *les restaurants universitaires,*
- *le logement en résidence,*
- *le service «emplois temporaires».*

*Académie de Paris : 39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris,  
01 40 51 36 00, Métro Port Royal.*

*Académie de Créteil : 70 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil,  
01 43 77 50 53, Métro Créteil l'Echat.*

*Académie de Versailles : 145 bis boulevard de la Reine, BP 563, 78005 Versailles Cedex,  
01 39 20 85 00.*

---



## Le CROUS de Paris

*Pour l'Académie de Paris, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) est situé au 39 avenue Georges Bernanos - 75005 PARIS (RER Port Royal).*

*Téléphone : 01 40 51 36 00*

*Fax : 01 40 51 36 99*

*<http://www.crous-paris.fr>*

*Le CROUS propose aux étudiants :*

- *un service des bourses ;*
- *un service du logement ;*
- *un service « emplois temporaires » ;*
- *des restaurants universitaires ;*
- *un service social.*

**Le logement :**

Le CROUS gère les admissions en résidence universitaire. La demande doit être effectuée de janvier à fin avril, d'abord sur internet puis grâce au dossier social étudiant (même démarche que pour une demande de bourse).

Plus d'informations : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)

**Aides financières :**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur vous accorde un certain nombre d'aides gérées par le CROUS en lien avec les Universités et les grandes écoles :

bourses sur critères sociaux, aide d'urgence annuelle, bourse de mérite, bourses de mobilité, passeport mobilité...

Plus d'informations : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

**Le restaurant universitaire de l'IUT** : voir page 36

**Le service social pour les étudiants de l'IUT** : voir page 26

**Service des Affaires culturelles :**

Le CROUS facilite l'accès à la culture, aux sports et aux voyages :

Billetterie spectacles

Rez-de-chaussée du 39 av. Georges Bernanos 75005 Paris

Tél : 01 40 51 37 12

Le Crous propose également aux étudiants des aides financières pour réaliser leurs projets, ainsi que des concours artistiques.

Tél : 01 40 51 37 03

**Le service social :**

Coup de blues, difficultés temporaires, conditions de vie compliquées, les assistantes sociales du Crous sont présentes dans chaque université pour vous aider à passer ces moments difficiles.

Tél : 01 40 51 37 73



## *Journée défense et citoyenneté*

*Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir une journée défense et citoyenneté, anciennement, journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).*

*Cette journée est obligatoire. La convocation intervient entre la date de recensement et vos 18 ans (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement si vous devenez Français entre 18 et 25 ans).*

*Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée. Votre employeur ne peut réduire votre rémunération mensuelle, ni décompter cette journée de vos congés annuels.*

*Un certificat individuel de participation sera délivré à l'issue de cette journée.*

*Ce certificat sera nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours avant l'âge de 25 ans.*

*Coordonnées du Centre du Service National Paris :  
34 rue de Chaligny 75012 Paris  
Tél : 01 44 64 23 11*



# Les services pour les étudiants de l'IUT

# La bibliothèque

La bibliothèque se trouve au 3ème étage du bâtiment Versailles, elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30.

## LA BIBLIOTHEQUE MET A VOTRE DISPOSITION

- Deux salles de travail : « en silence » et « en groupe »
- Cinq postes Internet en libre accès
- Un accès wifi avec 28 prises secteur électrique
- Un photocopieur et une imprimante payants (cartes d'impression à 2 et 6 euros) pour les documents de la bibliothèque exclusivement

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Le fonds documentaire est riche de plus de 10 000 livres et de 70 périodiques papier, tous en libre accès (voir les conditions de prêt)
- Le catalogue en ligne des livres et revues des bibliothèques de Paris Descartes : <http://babel.bu.univ-paris5.fr>
- Accès local et distant aux Bases de données de la presse française et internationale de spécialité (FACTIVA, Dalloz, Francis etc.), aux Revues en ligne (CAIRN, A to Z...) : <http://www.bu.univ-paris5.fr/>
- Accès local et distant aux Livres électroniques : Cyberlibris – ebooks en éco-gestion, Immatériel-ebooks en informatique, Numilog - ebooks en sciences humaines et sociales

## LA FORMATION DES ETUDIANTS A LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

- L'aide personnalisée à la recherche documentaire
- Tutorat pédagogique « à la carte », selon les départements de l'IUT (service en partenariat avec les enseignants)
- Des travaux dirigés de méthodologie de recherche documentaire sont assurés par l'équipe de bibliothécaires en salle informatique et en bibliothèque.
- Des visites et accompagnements en bibliothèque sont organisés à la demande des étudiants et des enseignants.

SITE WEB DE LA BIBLIOTHEQUE <http://www.bibliparis5.com>

Vous y trouverez :

- Les nouvelles acquisitions de livres
- Des dossiers d'information sur des sujets ciblés (rétrospectifs et d'actualité)
- Un répertoire de sites Internet réalisé avec Delicious
- Des informations pratiques sur la bibliothèque

BLOG DE LA BIBLIOTHEQUE <http://iutbib.univ-paris5.fr/>

Vous y trouverez :

- Les actualités de la bibliothèque
- Des articles de la veille documentaire
- Des tutoriels sur les bases d'articles de presse en ligne (Factiva)
- Un accès au réseau documentaire RIME Ressources sur Internet en Management et en Economie <http://www.netvibes.com/associationrime>

# Règlements de la bibliothèque

La bibliothèque est exclusivement réservée aux étudiants et aux personnels de l'IUT et de l'Université Paris Descartes.

## Conditions de prêt

- Le prêt est limité à 3 livres pour une durée de 14 jours pour les étudiants et 1 mois pour les enseignants et le personnel administratif. Une seule prolongation est acceptée.
- Les dictionnaires et les périodiques ne sont pas empruntables.
- Au moment du prêt les étudiants doivent présenter leur carte d'étudiant de l'année en cours.
- Une boîte « Retour des livres » placée à l'entrée de la bibliothèque permet de les rendre pendant la fermeture de la bibliothèque.

## Réclamations et sanctions

- Le dépassement de la durée de prêt (14 jours) donne lieu à une réclamation.
- Tout retard dans la restitution des ouvrages est également sanctionné par une suspension de prêt d'une durée égale à celle du retard.
- La bibliothèque est munie d'un système antivol installé à la sortie. Si le système de détection se déclenche au passage de l'étudiant, celui-ci est tenu de se laisser contrôler par un bibliothécaire. L'étudiant surpris en flagrant délit de vol est traduit devant la commission d'instruction disciplinaire de l'IUT.

## Règles générales

- Il est interdit de fumer, boire et manger dans les deux salles de la bibliothèque.
- Le silence doit être respecté dans la salle de travail individuel.
- Le téléphone portable doit être mis en fonction silence.

---

Sites et blog de la bibliothèque :

<http://www.bu.univ-paris5.fr/>

<http://iutbib.univ-paris5.fr/>

<http://www.bibliparis5.com>

Téléphone : 01 42 86 47 48/49

Responsable de la bibliothèque :

Ramona Feillet

[ramona.feillet@parisdescartes.fr](mailto:ramona.feillet@parisdescartes.fr)



## Les sports

*Le sport à l'IUT, comme pour les autres composantes de l'Université Paris Descartes, est rattaché au Service des sports de l'Université (SUAPS).*

*Une cinquantaine d'activités vous sont proposées sur 3 niveaux de pratique :  
Initiation - Perfectionnement - Compétition.*

*Dans le cadre des compétitions universitaires (FNSU) qui ont lieu le jeudi après-midi, vous pourrez vous intégrer aux équipes Paris Descartes ou former des équipes spécifiques IUT.*

*Une pratique régulière évaluée en fin d'année peut vous permettre d'obtenir une note qui sera prise en compte dans l'évaluation semestrielle. Voir les modalités de notation auprès du secrétariat de votre département.*

*Dans certains départements des aménagements d'emploi du temps peuvent être envisagés pour les sportifs de haut niveau.*

*Pour plus de renseignements, contactez le SUAPS :*

*Tel : 01 76 53 19 94*

*[suaps@parisdescartes.fr](mailto:suaps@parisdescartes.fr)*



## Le service Scolarité

*Le Service scolarité de l'IUT, placé sous la responsabilité de Mme Lacroix, est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles.*

*Ce service est principalement chargé d'organiser :*

- les inscriptions à l'IUT (diffusion et recueil des dossiers de candidature),*
- la préparation les inscriptions administratives à l'Université Paris Descartes,*
- l'information des étudiants,*
- le suivi des dossiers de demandes de bourses, de sécurité sociale, accidents des étudiants...*
- l'accompagnement des étudiants handicapés (voir page 26).*

*Le Service scolarité établit les attestations de diplômes. Il assure la remise des diplômes aux étudiants.*

*Le service est ouvert tous les jours aux étudiants de 9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00*



## Le pôle Communication

*Le Pôle communication de l'IUT, coordonné par Françoise Hache-Bissette, est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles.*

*Sa mission principale est de promouvoir l'image de l'IUT et d'optimiser la circulation de l'information au sein de celui-ci.*

*Cela passe, entre autres, par la création d'outils : site web, plaquettes, livret d'accueil, mais aussi par l'organisation d'évènements (salons étudiants, portes ouvertes, colloques...).*

*Si vous souhaitez représenter l'IUT aux salons étudiants ou dans votre établissement d'origine, contactez la chargée de communication : [communication.iut@parisdescartes.fr](mailto:communication.iut@parisdescartes.fr)  
01 42 86 47 12*



## Le restaurant universitaire et la cafétéria de l'IUT

**Le restaurant universitaire** est situé au sous-sol du bâtiment Blériot et vous accueille du lundi au vendredi de 11h00 à 13h45.

Le restaurant du personnel est ouvert de 12h00 à 13h30.

Possibilité de prestations spécifiques (menus sans sel, sans graisse, végétariens, ...) sur demande préalable auprès de la Chef de cuisine.

La carte d'étudiant peut être réclamée au restaurant.

**La cafétéria** est située au rez-de-chaussée du bâtiment Blériot. Elle est ouverte de 8h00 à 16h45 du lundi au vendredi.

Le paiement se fait aux caisses du restaurant ou à la cafétéria, grâce à la carte d'étudiant munie d'une puce électronique Moneo. Une carte Moneo peut également être achetée 2 € au bureau du CROUS situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles.

Le rechargement des cartes s'effectue sur les bornes des halls Versailles et Blériot, par carte bleue ou par un code délivré par le CROUS contre paiement par espèces.

La carte peut contenir 100 € de monnaie électronique.

Un ticket peut être délivré lors du passage en caisse, sur demande.

**Le bureau du CROUS** est ouvert les lundi, mardi et jeudi, de 11h30 à 13h30.



## Relations internationales

Sylvie Decaux (département IC) coordonne, en collaboration avec Guillaume Robin (pays germanophones), Marianne Bastera (pays hispanophones) et Noëlle Strapelias (pays anglophones), les activités d'échanges d'étudiants avec l'étranger, en particulier dans le cadre du programme ERASMUS.

Noëlle Stapelias encadre également les étudiants de 2e année de DUT qui effectuent un stage au Québec.

Si vous êtes en DUT GEA, Info-Com, Informatique, STID ou TC, contactez votre département d'enseignement dès le mois de septembre.

**Consultez le site internet de l'IUT pour trouver toutes vos possibilités de mobilité : [www.iut.parisdescartes.fr](http://www.iut.parisdescartes.fr)**

Corinne Dogué, correspondante des Relations Internationales vous accompagnera dans vos démarches administratives.

E-mail : [ri-iut@parisdescartes.fr](mailto:ri-iut@parisdescartes.fr), Tél. : + 33 1 42 86 47 04

Sa mission consiste à accueillir les étudiants qui ont un projet de séjour d'études dans le cadre d'un programme d'échanges, et à donner des informations sur les différentes possibilités d'obtenir une Bourse d'aide à la Mobilité Internationale :

La Bourse CRIF/IUT - bourse régionale

Ou la bourse du ministère de l'éducation nationale (uniquement pour les boursiers CROUS)

Ou la bourse ERASMUS (uniquement pour les séjours d'études en Europe)

Ou la bourse de l'Université

Toutes sont attribuées sur critères sociaux (calcul du quotient familial)

**Attention, la correspondante ne fait ni recherche de stage ni de logement à l'étranger.**

Avant de s'adresser à Corinne Dogué, il est important de rencontrer ou de contacter par courrier électronique les responsables pédagogiques :

Sylvie Decaux (Coordinatrice ERASMUS) -

[sylvie.decaux@parisdescartes.fr](mailto:sylvie.decaux@parisdescartes.fr)

ou

Noëlle Strapelias (responsable des stages au Canada) -

[noelle.strapelias@parisdescartes.fr](mailto:noelle.strapelias@parisdescartes.fr)

ou

Guillaume Robin (pour les échanges avec les pays germaniques) -

[guillaume.robin@parisdescartes.fr](mailto:guillaume.robin@parisdescartes.fr)

ou

Marianne Bastera (pour les pays hispanophones) -

[marianne.bastera@parisdescartes.fr](mailto:marianne.bastera@parisdescartes.fr)



# La Maison des Langues

*Située au Centre Universitaire des Saints-Pères, la Maison des Langues :*

- *dispense des cours à effectifs réduits en anglais, allemand, espagnol et français langue étrangère (FLE), pour les étudiants et pour les personnels administratifs, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Paris Descartes.*
- *met à la disposition de chacun, sur rendez-vous, diverses ressources d'auto-formation : logiciels de langues, documents vidéo et audio, périodiques, dictionnaires, ouvrages spécialisés, etc.*
- *co-organise avec les Relations Internationales les Stages Intensifs Langage et Civilisation (SILC), et les semaines d'accueil des étudiants étrangers.*
- *propose tout au long de l'année des formations TOEIC et TOEFL, et organise des sessions d'examen TOEIC régulières.*
- *établit des attestations de niveau de langue.*
- *organise les épreuves du CLUE.*

*Contact et informations :*

*La Maison des Langues  
45 rue des Saints-Pères 75006 Paris  
7ème étage – porte 716  
<http://www.parisdescartes.fr/re/INTERNATIONAL>*

*Tél : +33 1 42 86 33 25  
Fax : +33 1 42 86 33 27  
[contact@ctl.parisdescartes.fr](mailto:contact@ctl.parisdescartes.fr)  
Horaires du secrétariat  
Du lundi au jeudi 9h-13h / 13h30-16h30  
Vendredi 9h-13h*

*Vous pouvez également avoir accès à des enseignements de langues grâce au service d'autoformation en langues «Tell Me More».*

*Langues à étudier : anglais, allemand, espagnol, italien et néerlandais.*

*Retrouvez Tell Me More sur l'ENT (Espace Numérique de Travail), rubrique Bibliothèque.*

## Le service audiovisuel

*Le service Audiovisuel, est situé au 1er étage du bâtiment Versailles.*

*Le service Audiovisuel dispose d'une salle polyvalente adaptée au montage, à la diffusion et l'enregistrement, et de matériel mobile destiné à assurer ou concevoir les travaux suivants :*

- *enregistrement vidéo,*
- *enregistrement vidéo et audio sur système numérique,*
- *travaux de transcodage, archivage, diffusion, traitement électronique des signaux de l'image et du son,*
- *travaux pratiques : autoscopie, débats, jeux de rôle,*
- *réalisation de documents audiovisuels divers.*

## Matériel à disposition

### Copieurs

*Les étudiants ont accès au copieur situé au rez-de-chaussée de la reprographie centrale, moyennant l'achat de cartes. Un distributeur situé au rez-de-chaussée du bâtiment Versailles permet de se procurer les cartes de copie.*

*Le copieur utilisant les cartes similaires situé dans la bibliothèque est uniquement réservé à la reproduction de documents de la bibliothèque.*

*Un autre copieur à cartes en libre service est également disponible au niveau 4 du bâtiment Versailles.*

### Cabines téléphoniques

- . *Rez-de-chaussée bâtiment Versailles*
- . *Rez-de-chaussée bâtiment Blériot (2)*
- . *Niveau 5 bâtiment Blériot*

### Distributeurs de boissons :

- *rez-de-chaussée du bâtiment Blériot*
- *niveaux 2, 3, 4, 6 et 7 du bâtiment Blériot*
- *rez-de-chaussée du bâtiment Versailles*

# La Cellule Informatique de l'IUT

## ***Le Libre Service Informatique (LSI)***

*La CIIP est le service commun des ressources informatiques pour l'IUT. Elle est située au rez-de-chaussée du Bâtiment Blériot et elle est dirigée par Hervé Allein.*

*Le parc à gérer est organisé autour d'un réseau local Ethernet reliant environ 850 postes de travail clients PC sous Windows XP, 15 serveurs sous Windows 2008 Server, 2 serveur Linux et 1 serveur IBM (AS400).*

*520 terminaux sont destinés aux étudiants et sont répartis dans 26 salles informatiques.*

### **Le Libre-Service Informatique (LSI) :**

*La CIIP organise le libre-service informatique destiné aux étudiants de l'IUT de 7h45 à 20h du lundi au vendredi et les samedis ouvert de 8h à 12h15.*

*Les salles du libre-service sont localisées au rez-de-chaussée et au 1er étage du bâtiment Blériot.*

*Ces salles informatiques sont réservées en priorité aux cours encadrés et planifiés par les départements.*

*Lorsqu'aucun cours n'est prévu, la salle est mise en libre-service.*

*Les cartes d'accès aux salles sont distribuées aux étudiants au guichet d'accueil de la CIIP (rez-de-chaussée du bâtiment Blériot).*

*Depuis un poste de travail libre-service tout étudiant de l'IUT peut accéder à son compte et retrouver son environnement de travail.*

*Les horaires et modalités de fonctionnement sont disponibles auprès des secrétariats des départements et sont affichés sur le panneau qui se trouve à l'entrée du bureau d'accueil de la CIIP.*

*La signature de la « Charte d'utilisation des moyens informatique » est obligatoire pour accéder aux postes de travail.*

## ***Charte d'utilisation des moyens informatiques***

*L'IUT offre aux usagers (personnels et étudiants) des moyens informatiques diversifiés : de l'ordinateur individuel au système départemental multiutilisateur muni de nombreux terminaux, ces différents matériels sont munis de logiciels variés adaptés aux différents besoins de l'établissement : l'enseignement, la recherche et l'administration.*

*A l'heure actuelle, il est difficile de concevoir le traitement de l'information isolément, sans moyen de communication, les différents moyens de traitement sont donc en grande partie reliés entre eux, localement par des réseaux locaux, et à l'extérieur au moyen de plus grands réseaux fédérateurs.*

*Malheureusement, cette ouverture rend difficile la confidentialité, la défense du domaine privé, compte tenu de la rapidité des communications, de la puissance des ordinateurs et de leur capacité à exécuter des essais systématiques et répétitifs. Il est donc nécessaire de respecter un certain nombre de règles de base pour assurer la liberté et la protection de chacun dans l'utilisation des moyens informatiques, c'est la raison d'être des dispositions suivantes.*

## **1. ACCES AUX MOYENS INFORMATIQUES DE L'IUT**

*L'accès aux moyens informatiques est personnel, certains moyens demandent la possession d'un identificateur connu du système qui le gère, d'autres ne demandent que l'autorisation d'accès physique (ordinateurs individuels ou « personnels »). Les moyens d'accès logiques (identificateur et mot de passe) ou physiques (clef) sont délivrés à titre personnel et ne peuvent être cédés ou prêtés à quiconque par le bénéficiaire.*

## **2. REGLES DE BON USAGE**

*Chaque utilisateur doit choisir un mot de passe sûr pour son compte et ne le communiquer à quiconque, car toute utilisation des ressources du système informatique effectuée à partir de son compte peut engager sa responsabilité.*

*Chaque utilisateur doit protéger ses données ou programmes ( fichiers, bases de données ou autres dossiers ) contre la lecture ou l'écriture par un autre utilisateur en utilisant tous les moyens légaux mis à sa disposition par le système d'exploitation utilisé.*

*La plupart des installations informatiques de l'IUT ne sont pas soumises à une surveillance permanente, les utilisateurs ne doivent faire subir au matériel ou logiciel utilisé aucune dégradation, ils doivent au contraire respecter les notes affichées ou diffusées par quelque moyen que ce soit par le personnel technique et signaler aux responsables tout incident, toute violation ou tentative de violation patente ou suspectée de l'intégrité d'une ressource informatique.*

*Chaque utilisateur doit veiller à ne pas créer de perturbation dans le travail des autres, soit en envoyant des messages intempestifs par quelque moyen que ce soit, soit en créant des logiciels destinés à harceler un ou plusieurs autres utilisateurs, soit encore en monopolisant de manière intempestive une ressource du système (espace disque, espace mémoire, tables du système, terminal utilisateur, imprimante, etc...).*

### 3. GESTION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Aucun utilisateur n'est autorisé à copier ou à modifier tout ou partie d'un élément logiciel ( programme, ensemble de programmes, données ou ensemble de données) se trouvant mémorisé dans une machine à laquelle il a accès, hors des éléments logiciels qu'il aurait pu lui même créer.

Seul le personnel technique nommément désigné par l'administration de l'IUT ou du département concerné est autorisé à installer dans un équipement informatique ou à retirer d'un équipement informatique tout ou partie d'un élément logiciel ne se trouvant pas dans un domaine privatif (si le système d'exploitation en vigueur en prévoit un) ou d'un élément matériel faisant partie de cet équipement.

L'équipe technique assurant l'administration des équipements informatiques sauvegarde périodiquement (pour certains équipements multi utilisateurs) sur support adéquat les données des utilisateurs à titre préventif, mais ne peut être tenue pour responsable de l'incapacité à récupérer à partir d'une telle copie de sauvegarde un ou plusieurs fichiers utilisateurs en cas de perte de ceux-ci.

En cas de problèmes liés à la sécurité des installations, l'équipe administrative peut être amenée à accéder à tout ou partie des fichiers des utilisateurs, à surveiller les activités d'un ou plusieurs utilisateurs ou à intervenir dans le déroulement d'une tâche utilisateur.

### 4. RENATER

L'IUT adhère au groupement RENATER (REseau NATIONAL pour l'Enseignement et la Recherche) pour sa connexion aux réseaux externes, notamment à l'Internet, ce faisant il adhère à sa charte qui précise entre autres obligations, les obligations de sécurité:

«... les établissements

- s'engagent à appliquer sur leurs réseaux et équipements de traitement de données internes les règles reconnues comme nécessaires pour atteindre un niveau général correct de sécurité sur un réseau, telles que mentionnées ci-après :

- acceptent que RENATER prenne, en concertation avec eux, des mesures préservatrices d'urgence en cas d'incident de sécurité justifiant de telles mesures, dans les conditions précisées ci-après ;

- plus généralement, s'engagent à respecter les règles de sécurité exprimées dans la présente charte.

...

L'abonné accepte que le GIP RENATER limite et soumette à autorisation l'usage d'applications très consommatrices de ressource réseau (diffusion de vidéo notamment) pour assurer à l'ensemble des utilisateurs un niveau de qualité service optimal. Ces limitations pourront porter sur des créneaux horaires, ou des directions particulièrement chargées... »

### 5. CADRE LEGAL

5-1 Sanctions disciplinaires (Loi du 16/7/92)

Titre IV - Des sanctions disciplinaires applicables aux usagers.

Article 40 - Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1) l'avertissement ;
- 2) le blâme ;

- 3) l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans ; Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4) l'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5) l'exclusion de tout établissement d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- 6) l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

Les sanctions disciplinaires prévues aux 3, 4, 5 et 6 entraînent l'incapacité de prendre des inscriptions et de subir des examens dans le ou les établissements considérés ainsi que la nullité, en ce qui concerne l'intéressé, des épreuves ayant donné lieu à fraude ou à tentative de fraude.

## 5-2 Lois spécifiques aux systèmes d'information

Le cadre juridique est constitué de 3 lois principales :

- la loi du 6/1/78 dite « Informatique et libertés » qui porte notamment création d'une commission nationale ad hoc la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) ;
- la loi du 3/7/85 sur la protection des logiciels interdisant à l'utilisateur de reproduire tout ou partie d'un logiciel commercial (en dehors donc des logiciels libres «freeware») pour un usage autre que sa sauvegarde sauf mention exprès ;
- enfin la loi du 5/1/88 sur la fraude informatique dont le texte suit :

LOI n° 88-19 du 5 janvier 1988

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique - Dans le titre II du livre III du code pénal, il est inséré, après le chapitre II un chapitre III ainsi rédigé:

### Chapitre III

De certaines infractions en matière informatique

Article 462-2. - Quiconque, frauduleusement, aura accédé ou se sera maintenu dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données sera puni d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 305 € à 7 622,50 € ou de l'une de ces deux peines. Lorsqu'il en sera résulté soit la suppression ou la modification de données contenues dans le système, soit d'une altération du fonctionnement de ce système, l'emprisonnement sera de deux mois à deux ans et l'amende de 1 524,50 € à 15 245 €.

Article 462-3. - Quiconque aura, intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, entravé ou faussé le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 1 524,50 € à 15 245 € ou de l'une de ces deux peines.

Article 462-4. - Quiconque aura, intentionnellement et au mépris des droits d'autrui, introduit des données dans un système de traitement automatique ou supprimé ou modifié les données qu'il contient ou leurs modes de traitement ou de transmission, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 305 € à 76 224,50 € ou de l'une de ces deux peines.

Article 462-5. - Quiconque aura procédé à la falsification de documents informatisés, quelle que soit leur forme, de nature à causer préjudice à autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 3 049 € à 30 490 € ou de l'une de ces deux peines.

Article 462-6. - Quiconque aura sciemment fait usage des documents informatisés visés à l'article 462-5 sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 3 049 € à 30 490 € ou de l'une de ces deux peines.

Article 462-7. - La tentative des délits prévus par les articles 462-2 à 462-6 est punie des mêmes peines que le délit lui-même.

Article 462-8. - Quiconque aura participé à une association formée ou à une entente établie en vue de la préparation, concrétisée par un ou plusieurs faits matériels, d'une ou de plusieurs infractions prévues par les articles 462-2 à 462-6 sera puni pour l'infraction elle-même ou pour l'infraction la plus sévèrement réprimée.

Article 462-9. - Le tribunal pourra prononcer la confiscation des matériels appartenant au condamné et ayant servi à commettre les infractions prévues au précédent chapitre.

## 6. CADRE LOCAL

L'administration du département considéré ou de l'établissement se réserve la possibilité de prendre des mesures conservatoires en cas de violation des règles de cette charte, telle que la suppression du compte de l'utilisateur concerné ou l'exclusion temporaire ou définitive des salles contenant des équipements informatiques, en attendant les mesures disciplinaires ou pénales prises par les institutions compétentes auprès de laquelle la dite administration ne manquera pas de déposer une plainte.



## Droits à l'image

Votre image est une donnée à caractère personnel dont le traitement est soumis à la loi informatique et libertés (Loi n° 78-17 modifiée le 7 août 2004). En effet chaque personne a sur son image un droit exclusif qui lui permet de s'opposer pour des motifs légitimes à sa reproduction sans son autorisation. Or au cours de votre cursus à l'IUT Paris Descartes, votre image peut faire l'objet d'une captation et d'une reproduction sous forme de photographie et ou de films dont la finalité sera toujours exclusivement pédagogique, à l'exclusion de toute exploitation commerciale et toute atteinte à la vie privée.

Vous serez amené en conséquence à signer un document autorisant l'Université Paris Descartes (l'éditeur) à reproduire et à communiquer au public votre image, autorisation que vous pouvez refuser de donner.

# Dispositions applicables lors d'une tentative de fraude à un examen de la part d'un usager

*Le décret n°92.657 du 3 juillet 1992 régit les modalités en matière de procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.*

*Les principales règles à observer concernant le déroulement d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen sont les suivantes :*

*- avant chaque épreuve, les candidats sont priés de déposer à l'entrée de la salle leurs sacs et leurs vêtements encombrants. Ils ne doivent avoir à leur disposition sur la table ou au sol aucun document, ou sac contenant des documents, en dehors de ceux autorisés pour l'épreuve.*

*- En ce qui concerne l'usage de la calculatrice, pour les épreuves au cours desquelles leur usage est permis, seuls certains modèles sont autorisés, dont la liste devra avoir été portée à la connaissance des étudiants dès le début de l'année universitaire.*

*En cas de non respect de ces règles, il y a présomption de fraude.*

*En cas de fraude, ou d'un acte de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon déroulement de l'épreuve, la procédure disciplinaire est engagée par le Président de l'Université.*

*Les sanctions encourues sont :*

*1- l'avertissement*

*2- le blâme*

*3- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans*

*4- l'exclusion définitive de l'établissement*

*5- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans*

*6- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur*

*Le plagiat est formellement interdit :*

*« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. » article L.122-4 Loi 592-97 1992-07 annexe JORF 3 juillet 1992*

*Les téléphones portables sont interdits lors des contrôles.  
Ils doivent être éteints et rangés.*

## Règles de vie communes

- *Il est interdit de fumer, boire et manger dans les salles de cours, laboratoires, salles informatiques.*
- *L'utilisation des téléphones mobiles, en particulier l'émission et la réception d'appel pendant les cours, est interdite.*
- *L'usage de trotinette et de rollers est interdit dans l'enceinte de l'IUT.*

---

## Législation sur le tabac

*Vu la loi N° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme, modifiée par la loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 ;*

*Vu le décret N° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et modifiant le code de la santé publique ;*

*Vu le décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.*

### **DÉCIDE**

*Article 1er : L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif prévue par l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 susvisé s'applique dans tous les lieux fermés et couverts de l'IUT.*

*Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er novembre 1992.*

# En cas d'urgence

## Consignes en cas d'incendie ou d'évacuation

### Alerte

- *prévenez un responsable d'étage.*
  - *en cas d'absence, adressez-vous au standard en appelant le 01.42.86.47.01 ou en interne le 47 01 en indiquant le lieu et la nature de l'incendie. La personne de permanence se chargera d'avertir les pompiers.*
  - *en cas de non réponse du standard, appelez directement les pompiers au 18 avec un téléphone portable.*
  - *donnez l'alerte et l'ordre d'évacuation en cassant la vitre de l'un des systèmes d'alarme placés dans les couloirs.*
- Tout abus sera sanctionné.*

### Evacuation

- *conformez-vous aux directives des responsables d'étage.*
- *fermez les portes et les fenêtres des bureaux et des salles de cours.*
- *prenez vos sacs et vêtements avant d'évacuer la salle et n'y revenez pas sans y être autorisé par un responsable de la sécurité.*
- *utilisez les escaliers non enfumés les plus proches du lieu où vous vous trouvez.*
- *descendez rapidement mais sans précipitation et en gardant votre sang-froid.*
- *dégagez rapidement la galerie de liaison entre les bâtiments, la cour, les sorties des bâtiments.*
- *lors d'un passage dans la chaleur ou la fumée, baissez-vous, l'air frais est près du sol.*

### Autres consignes

- *ne cherchez en aucun cas à prendre les ascenseurs.*
- *n'allez pas au parking.*
- *ne tentez pas de sortir un véhicule.*
- *ne restez pas devant l'établissement, rassemblez-vous sur le trottoir de la rue Van Loo (voir plan p. 17)*
- *dans l'intérêt de tous, ne détériorez pas les dispositifs de sécurité (extincteurs, systèmes d'alarme, sonneries...) et respectez l'interdiction de fumer.*
- *voir les sorties sur le plan au niveau du RDC.*



## Sécurité incendie

*Dans le domaine de la sécurité incendie, l'IUT est en conformité avec les dispositions réglementaires, dans le but d'assurer la sécurité des personnes, de garantir la protection des biens et de faciliter l'intervention des secours.*

*L'IUT dispose d'un système d'alarme incendie qui permet la diffusion d'une alarme sonore à tous les niveaux et dans tous les bâtiments.*

*Sauf contre-indication, la diffusion de l'alarme sonore implique obligatoirement l'évacuation du bâtiment.*

*Vous devez prendre connaissance des consignes d'évacuation indiquées sur la page précédente et affichées à chaque étage, et les respecter scrupuleusement.*

*La réglementation impose un exercice d'évacuation une fois tous les semestres. Ces exercices ont pour but de contrôler les installations et de permettre aux personnels et aux étudiants de se familiariser avec la conduite à tenir en cas d'incendie pour effectuer une évacuation rapide et sans panique.*

*Les personnels d'étages chargés de l'évacuation, et les correspondants hygiène et sécurité doivent recueillir et transmettre toute information sur les dysfonctionnements qu'ils auront notés.*

*Chaque exercice d'évacuation fait l'objet d'un compte rendu qui présente le bilan des observations des personnels chargés de l'évacuation et des correspondants d'hygiène et de sécurité.*

*Pour faciliter l'intervention des secours, il vous est demandé de ne pas rester dans la cour ni devant les grilles de l'IUT dans l'avenue de Versailles et sur le quai Blériot, et de vous rassembler dans la rue Van Loo (voir plan p. 17).*



## Sigles

IATSS	<i>Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé</i>
CA	<i>Conseil d'Administration</i>
CEVU	<i>Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire</i>
CPN	<i>Commission Pédagogique Nationale</i>
CS	<i>Carrières Sociales</i>
DU	<i>Diplôme d'Université</i>
FA	<i>Formation en Apprentissage</i>
FC	<i>Formation Continue</i>
FI	<i>Formation Initiale</i>
GEA	<i>Gestion des Entreprises et des Administrations</i>
IC	<i>Information-Communication</i>
INFO	<i>Informatique</i>
L3	<i>3e et dernière année du cycle Licence</i>
LSI	<i>Libre-Service Informatique</i>
LP	<i>Licence Professionnelle</i>
PPN	<i>Programme Pédagogique National</i>
RI	<i>Relations Internationales</i>
STID	<i>Statistique et Informatique Décisionnelle</i>
TC	<i>Techniques de Commercialisation</i>

